



Résiliation abonnement SFR !!

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **00:45**

Bonjour, J'ai fait résilier mon abonnement téléphonique auprès de SFR après la date limite de mon engagement avec eux. Cette résiliation a bien été prise en compte. Néanmoins ils me demandent de payer une année complète d'abonnement car la date d'anniversaire de mon abonnement étant passée je leur devrais la totalité de l'année restante (soit plus de 11 mois). Je leur ai envoyé de multiple courrier en recommandé avec AR en leur expliquant que ma date d'engagement était terminée et qu'en vertu de la loi châtel, je n'avais pas reçu d'avis de reconduction de mon contrat avec eux. Naturellement, ces courriers sont restés sans réponse. A ce jour, ils m'ont enregistré au GIE PREVENTEL et transféré mon dossier au service contentieux résilié de force ma ligne (inutile, vu que c'est déjà résilié). Je souhaite porter plainte contre SFR à ce sujet, mais je ne sais pas du tout si c'est la meilleure des choses à faire ni comment s'y prendre. J'ai conservé les lettres envoyées, ainsi que les Avis de Réceptions et > toutes les relances reçus de la part de SFR. Pourriez-vous me conseiller ?